

**ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**  
**INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES DU COLLEGE**

**POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES UNIQUEMENT**

**1 - INFORMATIONS PAIEMENTS**

Les frais scolaires de la demi-pension s'élèvent à **518 €** (forfait annuel sous réserve d'une éventuelle augmentation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026). Ils font l'objet d'un paiement par trimestre, dont le montant varie en fonction de la durée de chacun. Les factures sont transmises **par mail s'intitulant ASAP (uniquement sur le mail du responsable financier)**. **Merci de nous communiquer tout changement de mail en cours d'année.**

A titre indicatif, les montants pour la demi-pension seraient les suivants sur la base du forfait de l'année 2024/2025 pour un collégien Demi-Pensionnaire :

1 <sup>er</sup> trimestre Septembre-octobre- novembre-décembre	2 <sup>ème</sup> trimestre Janvier-février- mars <i>(sous réserve  d'augmentation au  01/01/2026)</i>	3 <sup>ème</sup> trimestre Avril-mai-juin <i>(sous réserve  d'augmentation au  01/01/2025)</i>
<b>207.20 €</b>	<b>155.40 €</b>	<b>155.40 €</b>

**2 - MODALITES DE PAIEMENT**

- par chèque
- par espèces sur place (une quittance sera remise dans ce cas)
- par virement **sur le compte bancaire ci –dessous en précisant le nom et le prénom de l'enfant et la nature du paiement lors du virement (DP 1<sup>er</sup> trimestre par exemple):**

TRESOR PUBLIC RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE  
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	41000	00001000231	40	TPBLOIS		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1410	0000	0010	0023	140
						TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

COLLEGE P DE RONSARD

### **3 - Changement de situation de l'élève**

- Mail

Les factures vous sont adressées par mail (**sur le mail du responsable financier**) – Tout changement d'adresse mail doit être signalé au secrétariat de l'établissement.

- Changement de régime

Toute demande de changement de régime doit être faite **15 jours avant** la fin du trimestre en cours pour prendre effet au début du trimestre suivant. **Ce courrier est à adresser à la gestionnaire du Collège. Si l'élève demande à changer de régime, il faut penser à le demander PAR ECRIT.**

- Maladie

**Un duplicata de certificat médical doit être transmis à la gestion (en plus de la vie scolaire) pour obtenir une remise d'ordre (seuls les arrêts de plus de 4 jours d'ouverture du self peuvent être pris en compte)**

**ATTENTION** : La carte self vous est délivrée en 6<sup>ème</sup> et doit être conservée pour toute la durée de votre scolarité au collège en bon état sans rature ni découpage.

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le règlement de la Restauration Scolaire émis par le conseil départemental du Loir et Cher, identique à tous les établissements du Loir et Cher **sur le site du collège dans la rubrique Restauration Scolaire.**



QR CODE  
Accès site du collège